cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

Cassiopea Téléassistance est un service de proximité créé en Dordogne en 1987 pour soutenir les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne à domicile.

Le dispositif de Cassiopea Téléassistance permet de rester en contact 24h/24 et 7j/7 avec la centrale d'appels basée à Périgueux : une simple pression sur le médaillon déclencheur et les opérateurs sont à l'écoute des adhérents. En cas d'urgence ils peuvent prévenir les proches ou les secours tout en restant en contact permanent avec les adhérents.

Sur le chemin de la salle de bain Juliette, 86 ans, a trébuché sur son tapis. Seule depuis le décès de son mari elle aurait dû attendre la visite de son aide à domicile, le lendemain, si elle n'avait pas porté son médaillon de téléassistance. Une simple pression a suffi à lui envoyer l'aide nécessaire. Plus de peur que de mal, heureusement !

La téléassistance est la solution pour agir rapidement en cas de besoin (chute, malaise, rôdeurs...) et profiter ainsi de son domicile dans des conditions de sécurité renforcées.

Plus qu'un service d'urgence, Cassiopea Téléassistance entretient des relations privilégiées avec ses adhérents : accompagnement personnalisé réalisé par un personnel qualifié, appels et visites de convivialité vers nos adhérents les plus fragiles, invitations à des animations et à des séances d'informations-santé pour bien vieillir.

Le Conseil départemental de la Dordogne a confié à Cassiopea la gestion de la **Téléassistance de la Dordogne**, un service spécifiquement destiné aux bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). En rejoignant Cassiopea via la Téléassistance de la Dordogne, les personnes bénéficiant de la téléassistance dans le cadre d'un plan d'aide APA ou PCH perçoivent une prise en charge du Conseil départemental sur leur abonnement mensuel.
Cassiopea est agréé service à la personne, ce qui permet aux utilisateurs de bénéficier de réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt (selon loi en vigueur).

Vous pouvez rencontrer un conseiller en téléassistance de CASSIOPEA dans les locaux de votre Mairie sur simple demande

Renseignements et recherche d'aide financière personnalisée

Plus d'informations au 05 53 53 54 54 • tele.assistance@cassiopea.fr

En résumé, notre service de téléassistance vous propose:
-> Une **écoute** 24h/24 et 7j/7
-> Une **aide** rapide en cas d'urgence
-> Une **présence** bienveillante à chaque instant
-> Un **accompagnement** personnalisé par un personnel qualifié
-> Un service de **proximité**, localisé en Dordogne
-> Près de **6000** adhérents sur l'ensemble du département
-> Un **agrément service à la personne** permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt (selon loi en vigueur)
-> La **Téléassistance de la Dordogne**, service du Conseil départemental de la Dordogne pour les bénéficiaires APA et PCH, confiée à Cassiopea par délégation de service public.

Certification **AFNOR** NF-Service Téléassistance depuis mai 2017

Qualité de service certifiée
AFNOR CERTIFICATION NF SERVICE
TÉLÉASSISTANCE AU DOMICILE